



BARÈME D'HONORAIRES D'AGENCE APPLICABLE AU 1er JANVIER 2026

HONORAIRES TRANSACTIONS

Maisons, Appartements, Terrains, Murs professionnels

De 0 à 50 000 € : 4000 € TTC

De 50 001 à 100 000 € : 6000 € TTC

De 100 001 € à 150 000 € : 6 %

De 150 001 € à 300 000 € : 5 %

Au-delà de 300 001 € : 4 %

Rémunérations TTC sur prix net vendeur à la charge de l'acquéreur. Ces taux s'entendent TVA au taux en vigueur de 20%

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente ainsi que la rédaction du compromis de vente

HONORAIRES LOCATIONS

Appartements, Maisons, Garages, Local commercial ...

8€ TTC par mètre carré de surface habitable pour : Frais de recherche de locataire, d'organisation de visites, de constitution du dossier, de rédaction du bail

3€ TTC par mètre carré de surface habitable : Frais d'état des lieux d'entrée

Montant pour chacune des parties : propriétaire-bailleur et le locataire